

## NOUVEAUX TÉMOINS POUR « FORTIS IN ARMIS »

Dans une note parue ici même (t. XXXII, 1962, p. 255-257), on attira l'attention sur le cliché « fortis in armis ». C'est Lucain qui paraissait en avoir donné la matière, mais c'est chez Commo-dien qu'on en avait repéré la première attestation formelle. On la retrouvait chez plusieurs auteurs de l'époque carolingienne. Il est loisible à présent de faire état de nouvelles attestations, dont une date de l'époque de Lucain et une autre du début du XIII<sup>e</sup> siècle.

1. *Ilias latina* (première moitié du premier siècle de notre ère) (éd. Aem. Baehrens, *Poetae Latini minores*, 3, Leipzig, 1881, p. 16 et 19)<sup>1</sup>. Les vers 184 et 233 se terminent par le cliché. On note en outre « speciosus in armis » au v. 582 et « victor in armis » au v. 852.

2. Paulin de Nole († 431). *Carmen XXI*, v. 22 (en finale) (CSEL 30, p. 159 ; l'éditeur de Hartel signale la présence du cliché dans Lucain et Flavius Cresconius).

3. Flavius Cresconius Corippus Afer (s. VI *med.*). *Iohannes seu de bellis Libycis*, VI, v. 518 (*Mon. Germ. hist., Auct. ant.*, 3, pars 2, p. 76). L'expression est donnée en finale et un qualificatif est joint à « armis » : ... Romanis fortis in armis.

4. Venance Fortunat († 601). *Carmen IX*, I, 51-52 (*Mon.*

---

1. Sur l'*Ilias latina*, voir M. SCHANZ, *Geschichte der Römischen Literatur*, t. 2, 2<sup>e</sup> partie, Munich, 1913, p. 118-123 (ne peut être postérieure à l'année 68, date de la mort de Néron) et les articles récents de L. HERRMANN dans *L'Antiquité classique* 15, 1947, p. 241-251 (Silius Italicus l'aurait composée en 45 ou 46 de notre ère) et d'A. E. RAUBITSCHER dans *Hesperia* 23, 1954, p. 317-319 (l'auteur serait Nicanor Hieropolitanus qui l'aurait composée aux environs du début de l'ère chrétienne).

*Germ. hist., Auct. ant.*, 4, pars 1, p. 202). Les exigences de la métrique ont amené l'auteur à substituer l'accusatif « arma », difficilement justifiable et exceptionnel en l'occurrence, à « armis ». Il est curieux qu'il n'ait pas eu recours à l'expression « fortis ad arma » attestée chez Ovide (vir iniustus, fortis ad arma tamen, *Met.* 2, 688), dans *Carmina latina epigraphica* 1416, 6 (*Anth. lat., pars post.*, éd. Fr. Bücheler, 2, p. 675) et chez Paul Diacre (épitaphe d'Adélaïde ([† 774] : fortis ad arma satis) (*Mon. Germ. hist., Poet. lat.*, 1, p. 59, XXIII, v. 4).

S. Blomgren qui a consacré une étude à l'influence de Lucain chez Venance Fortunat (dans *Eranos*, 48, 1950, p. 150-156) n'a pas repéré ce parallèle. A noter que dans l'*Apotheosis* (v. 450) de Prudence (s. V *in.*) on trouve une expression un peu similaire, appliquée à Julien l'Apostat : ... ductor fortissimus armis.

5. Saxo (*scripsit ca* 1210). *Gesta Danorum* I, 4, 4 (éd. J. Olrik-H. Raeder, Copenhague, t. 1, 1931, p. 14, l. 13). L'expression se trouve dans un poème inséré dans la chronique, mais qui a aussi pour auteur Saxo : Bessus ego sum, / fortis in armis, / ...

A la fin de ma note précédente, je faisais allusion à l'épitaphe de Jean le Bel due à l'évêque Jean d'Arkel. Outre une erreur de l'édition d'A. Coville que j'avais reprise (lire « Johannes au lieu de « Johannes ») et une coquille (« Subjacet » et non « Sujacet »), il faut noter que l'expression « fidus in armis » est donnée « fidus in annis » par L. Naveau de Marteau et A. Pouillet dans leur édition du *Recueil d'épitaphes* de Henri van den Berch (Liège, t. 1, 1925, p. 19, n° 48). Le manuscrit de van den Berch est actuellement la propriété du comte de Hemricourt de Grunne (château de Hamal, par Russon, Limbourg, Belgique). Celui-ci a eu l'obligeance de me confirmer que le manuscrit portait bien « fidus in annis » et non « in armis » comme avait lu Kervyn de Lettenhove suivi par Coville.

Bruxelles.

Hubert SILVESTRE.